

Compte-rendu du deuxième comité de pilotage
Projet de développement culturel de territoire
4 juillet 2011

Présents :

A. AUFRERE, P. BASTIDON, MS BRUNET, M. CHERON, MH FOURNIER, Y. LINARD, J. MAURICE, S. MILLET,
S. PASCAUD, A. PELLETIER, M. PIERRET.
F. MELLOTT (qui a dû, par obligation, s'absenter en cours de réunion.)

Absents excusés :

O. BEDU, G. CLAVIER, J. DRAULT, V. FONSAGRIVE, E. GRESSIN, Ch. JACOLIN, JC MORIN, A. PASSE, K. SAUZET.

A- Rappel des objectifs de la réunion

- Prendre connaissance de la restitution de l'état des lieux et du diagnostic du territoire, réalisé par Maud Pierret, suivant mission qui lui avait été confiée.
- Dans l'optique de partager cet état des lieux et de valider ce diagnostic.

- Les documents se composaient de :
 - Rappel :
 - de la démarche du *Projet de Développement Culturel de Territoire et des Contrats Culturels de Territoire*
 - des objectifs de la Communauté de communes des Hautes Terres en Haut Berry
 - Pertinence du territoire
 - Chiffres clefs du territoire
 - Le questionnaire culture : démarche, retours et analyse
 - Structures culturelles du territoire rencontrées et analyse
 - Les compétences du Conseil Général du Cher
 - Lecture publique
 - Enseignement artistique : l'école de musique
 - Archives Départementales et Patrimoine.

B- Déroulement de la réunion : lecture de la restitution, débat et validation

- Le plan de travail a été décliné.
- Les synthèses, l'identification des difficultés, des besoins, les forces et faiblesses de chaque domaine ont été lues dans leur intégralité.
 - Les membres du comité de pilotage sont intervenus et ont commenté dans un même temps cette lecture.
 - Divers points abordés au cours de cet échange font l'objet du paragraphe suivant.

- Après échanges, explications, apport d'éléments de correction, les membres du comité de pilotage ont partagé le diagnostic présenté.

- Les documents présentés seront corrigés suivant directives et restitués rapidement dans une version définitive¹.

¹ N'hésitez pas à faire part de corrections supplémentaires que vous voudriez apporter.

C- Divers points ont été l'objet d'échanges entre membres du comité de pilotage

- 1) Les différents publics et la façon d'atteindre les publics non-acquis
- 2) Au sein de la lecture publique, la question de la fréquentation des bibliothèques
- 3) École de musique
- 4) Précision sur des termes spécifiques
 - « enseignement », « initiation » et « transmission »
 - « Résidence d'artiste »
- 5) Rappel des subventionnements possibles

1) Les différents publics

Une réflexion a porté sur les différents publics et les moyens à mettre en place pour atteindre les publics « non acquis ».

- En effet, sur notre territoire, il existe un public qui se satisfera de toutes propositions, même de choses pointues. Ce public « acquis » à toute proposition culturelle ou artistique est formé de cercles de publics indépendants (public de copains, d'auto-reconnus, réseaux...).
 - Ces différents cercles répondent favorablement à une « programmation de publics ». Ils ne communiquent pas forcément.
- Il existe par ailleurs toute une partie de la population qui ne fréquente pas ces propositions culturelles ou artistiques et n'appartient à aucun de ces cercles. Ce sont des gens isolés.
- **Or, deux objectifs majeurs d'un véritable service public de la culture sont :**
 - **de tendre à la perméabilité des publics,**
 - **et de toucher le public isolé, important en nombre.**
 - D'ailleurs, il est conseillé par M. Aufrère, plutôt que d'utiliser le terme de « publics », de travailler « sur les gens », sur et avec « les habitants » : il faut « casser » les habitudes.
- L'idée force est **d'accompagner** les habitants, vers des propositions culturelles et artistiques.
- Divers moyens d'accompagner ces personnes sont évoqués, ils ne sont pas suffisants en eux-mêmes ; il faut les associer. Exemples de réflexions :
 - La non-fréquentation à une proposition culturelle n'est pas qu'une question de moyens : la gratuité enlève seulement le frein de l'argent.
 - Une proposition de spectacle programmé sur un seul soir ne permet pas la montée en charge des publics, le bouche à oreille ne peut faire son office : comment peut-on toucher les publics qui ne viennent pas dès le premier soir ?
 - Le rôle de la presse dans la venue des spectateurs est très faible (elle est finalement peu lue).
 - Ce n'est pas uniquement par la seule communication des événements que l'on peut trouver des solutions pour élargir les publics.
 - Agglomérer ce qui existe déjà sur un territoire ne marche pas souvent. Il y a un risque de se transformer en « guichet à subvention ».
- L'idée est de forger « **un intérêt communautaire** ».
 - Idée de trouver un événement fédérateur qui soit un temps fort ou un fil rouge tout au long de l'année.
 - Il faudrait notamment penser la saisonnalité :
 - culture au quotidien,
 - culture événementiel.
 - Penser des « présences artistiques et culturelles autrement ».

Note : il est possible d'inviter les acteurs culturels locaux à aller chercher de nouveaux publics, c'est la notion de « fédérer l'existant ».

2) La question de la fréquentation des bibliothèques

- Il est possible et souhaitable aujourd'hui de penser les bibliothèques moins comme un lieu de fréquentation que comme **un outil de services aux lecteurs**.
- Il n'y a pas un seul mode d'accès au livre : il n'est pas obligatoire de fréquenter le lieu pour utiliser les services d'une bibliothèque.
- On peut par exemple consulter un catalogue accessible en ligne. Cette pratique est aussi une manière d'utiliser les bibliothèques.
 - Il s'agirait alors de mettre en place un outil de travail : le réseau et la mise en réseau sont essentiels.
 - Cet outil peut être, par exemple, complété par un service de déserte auprès de la population.
- Il ne faut bien évidemment pas oublier que l'animation, le travail avec la population sont un des enjeux du développement de la lecture publique.

Note : pour travailler autour d'un service public de la lecture, il sera important que la concertation ait lieu avec les élus, y compris ceux qui ne comptent pas de bibliothèque sur leur commune. Les bibliothécaires ne doivent pas être les seules personnes consultées.

3) École de musique

- Pour l'école de musique, le projet dans le cadre d'un *Contrat Culturel de Territoire* ne présente pas de révolution majeure, on peut estimer qu'il est en bonne voie d'être rédigé.
 - Il s'agit de travailler à atteindre l'objectif d'une tarification accessible, dégressive au cours des années à venir.
 - Penser peut-être à accueillir moins de public externe (liste d'attente pour élèves hors Communauté de communes).
- Le conservatoire de Bourges devrait porter une mission de tête de réseau (rayonnement départemental) mais son directeur est en cours de recrutement. Cette situation fragilise en partie l'idée d'un réseau des écoles de musique sur le département du Cher.

4) Précision sur les termes

a) Les termes d' « **enseignement** », d' « **initiation** » et de « **transmission** » sont parfois confondus.

Pour toutes les disciplines artistiques,

- **L'enseignement** est le fait d'une école, avec un code de l'éducation, défini au niveau national
 - Ce terme pour une école associative peut faire peur, notamment à cause d'obligations comme les validations de fin de cycle.
- L'enseignement du théâtre, par exemple, commence officiellement à 12 ans (avant c'est de **l'initiation**).
- La **transmission** peut prendre place à l'intérieur des troupes de théâtre amateur, de groupes musicaux. La transmission se fait entre amateurs, de professionnel à amateur..., dans un cadre plus souple et moins formel.

→ Ainsi, on peut constater que tout ne relève pas toujours de l'éducation, de l'enseignement.

Note : Les cours privés quant à eux ne relèvent pas de l'enseignement.

b) le terme « **résidence d'artiste** »

- Selon la conception du Ministère de la Culture, on appelle « résidence d'artiste » lorsque :

- Il s'agit de rémunérer un artiste pour qu'il crée, en échange d'un revenu mensuel (bourse), versé pour des périodes pouvant aller d'un mois à trois ans.
 - Dans le cahier des charges peut apparaître un engagement à travailler avec des publics locaux, ceci n'excédant pas 1/4 voire 1/3 de l'activité.
- Les « résidences d'action culturelle » quant à elle prennent la forme suivante :
- Il s'agit pour des artistes d'être présents sur le territoire, sans forcément y habiter, pendant plusieurs mois et de mener des actions en direction et avec des publics divers.
 - Cette présence est financée par les collectivités territoriales.
- Enfin, il existe sur le Cher un nombre très impressionnant d'actions appelées « résidence d'artiste » et qui sont en fait un échange de services :
- Prêt de salle pour répéter contre représentation gratuite
 - Non payé par les collectivités territoriales
 - C'est un système économique où l'artiste n'est pas rémunéré pour son travail (c'est au mieux les Assedic qui y pallient).

Note : Quant aux compagnies de théâtre implantées, elles mêlent la vie culturelle et leur action de création propres.

5) Rappel des subventionnements possibles d'un Contrat Culturel de Territoire

- Le département dispose d'une enveloppe pour soutenir un type d'action culturelle.
- La première année, pour financer l'étude, l'enveloppe est de 10 000 euros auxquels peut s'ajouter la même somme de la Région Centre.
- Les années suivantes, au-delà de l'étude, le département dispose d'une enveloppe de 15 000 euros (autant pour la Région).
- La totalité des aides cumulées (Département et Région) ne doivent pas excéder 60 % du budget global de l'action (qui comprend le financement des Communautés de communes, mais aussi d'éventuelles aides de la DRAC, les recettes des entrées, le soutien d'entreprises locales...).

D- En fin de séance, le consensus s'opère sur le choix des orientations suivantes :

- enseignement artistique (école de musique)
- Patrimoine (penser le temps de réaction probable du service)
- Action fédératrice (rappel que la forme n'est pas imposée.)
- Lecture publique

Il s'agit maintenant de travailler en groupes plus restreints sur chacune des orientations.

- Penser à chaque fois l'ambition que l'on veut pour sa politique publique, c'est-à-dire l'objectif
- organiser le phasage avec une première question : « comment commence-t-on ? ».
- idée de prioriser
- Ne pas attendre la nouvelle configuration des contours de l'intercommunalité.
- Le comité de pilotage sera chargé de réfléchir et de proposer des actions concrètes répondant aux orientations.

E- Calendrier : En fin de séance, le calendrier est évoqué, avec les mois de juillet et août peu propices pour réunir différents partenaires. Idée suggérée d'une éventuelle prolongation de contrat de deux mois pour Maud Pierret suivant le même mode de financement (subventions du CG18 et du CR Centre).

Rappel coordonnées :

Maud Pierret

C. de C. des Hautes terres en Haut Berry – 6 place de l'Hôtel de Ville – 18250 Henrichemont
02 48 26 75 25 – cct.pierret@yahoo.fr – Du lundi matin au vendredi midi.